Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260608-908062026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation :	01/06/2026
Date d'affichage :	11/06/2026
Nombre de Conseillers :	en exercice : 29
	Présents : 21
	Votants : 27

*Séance **du 08 juin 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **huit juin** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. DEMELIN . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . M. D'HERVÉ . M. LATOUCHE . Mmes GAUTHIER . CAPLAN . GACHOT . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . Mme JAAFAR . Mme QUILLIVIC.

Absents excusés : M. JEANMOUGIN
M. ROSSE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme BUSIGNIES à M. GILLOT
M. JORE à M. CHARTIE
Mme DUCOUDRE à M. LATOUCHE
M. SOUFFLET à Mme PELOIS
Mme GERARD à Mme LOUAPRE
Mme SAHEL-MILLIOZ à M. ICAZE

M. D'HERVE a été nommé secrétaire.

****

N° 09

OBJET : <u>Déclaration de l'accueil périscolaire à la Direction Régionale Académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.</u>

Mme Claudie BARILLOT, adjointe déléguée à l'Enfance – Jeunesse, expose au Conseil Municipal que l'accueil périscolaire organisé par la commune n'est pas à ce jour déclaré auprès de la Direction Régionale Académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Or, les taux d'encadrement pratiqués et les diplômes détenus par les agents communaux permettraient désormais d'effectuer cette déclaration.
Cette dernière emporte la possibilité pour la collectivité d'émarger à la PSo (Prestation de Service ordinaire) de la CAF et donc d'obtenir un financement complémentaire du service.

Mme BARILLOT présente les éléments chiffrés de l'année N-1 fourni par le service Enfance qui permettent d'effectuer cette déclaration auprès de l'organisme précité.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260608-908062026-DE

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- d'approuver la déclaration comme accueil collectif de mineurs de l'accueil périscolaire communal auprès de Direction Régionale Académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 11/06/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*